

LA REPONSE SERBE À L'ULTIMATUM

Les points pleinement acceptés

- **Point 1** : Condamner toute propagande anti-autrichienne et publier cette déclaration officielle dans le Journal Officiel serbe.
- **Point 2** : Dissoudre immédiatement la société nationaliste *Narodna Odbrana* et toutes les autres associations anti-autrichiennes.
- **Point 3** : Éliminer des manuels scolaires et de l'enseignement public tout ce qui alimente la haine envers l'Autriche-Hongrie.
- **Point 4** : Révoquer de l'armée et de l'administration tous les officiers et fonctionnaires coupables de propagande, dont Vienne fournira les noms.
- **Point 7** : Arrêter immédiatement les complices de l'attentat, notamment le major Voja Tankosić et l'agent Milan Ciganović.
- **Point 8** : Prendre des mesures strictes pour empêcher le trafic d'armes et d'explosifs à travers la frontière austro-serbe.
- **Point 9** : Donner des explications sur les déclarations hostiles de hauts fonctionnaires serbes après l'attentat de Sarajevo.
- **Point 10** : Informer sans retard le gouvernement austro-hongrois de l'exécution de toutes ces mesures.
-

Les points contestés ou refusés

- **Point 5 (Accepté avec réserve)** : La Serbie accepte de collaborer avec les organes austro-hongrois, mais seulement dans la limite du droit international et de la procédure criminelle serbe. Elle refuse toute ingérence directe sur son sol.
- **Point 6 (Refusé)** : La Serbie refuse catégoriquement que des magistrats ou policiers austro-hongrois participent à l'enquête judiciaire en Serbie. Elle considère que cela violerait sa Constitution et sa souveraineté d'État indépendant.

La proposition finale de la Serbie

En conclusion de sa note, le gouvernement serbe se déclare prêt à s'en remettre à une décision du **Tribunal international de La Haye** ou à l'arbitrage des grandes puissances si l'Autriche-Hongrie ne jugeait pas cette réponse satisfaisante.